

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 481/SLAG modifiant les articles D424-2 à 424-5 du code de Faviation civile (Ile partie, livre IV, titre IE, chapitre IV, section II) [J.O.R.F. n° 127 du 1° juin 1972, page 5500] (promulgué par arrêté n° 481/SLAG du 28 juin 1972).

n° 481/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
28 juin 1972

Numéro JO  
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro  
10 juillet 1972

### VISAS

**Vul** l'article 42 de la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret no 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

— Est promuleué dans le Territoire français des Afars et des Issas le décret n° 72-444 du 26 mai 1972 modifiant les articles D 424-2 à 424-5 du code de l'aviation civile (Ile partie, livre IV, titre II

chapitre IV, section II). [J.O.R.F. n° 127 du 1er juin 1972, page 5500]. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

**G. THIERCY.**